

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3836

présenté par

Mme Pochon, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier,
Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie,
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et
M. Thierry

ARTICLE 8

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« le renouvellement des générations d'actifs »

les mots :

« l'augmentation du nombre d'exploitants agricoles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rehausser l'ambition en matière d'installation pour ne pas viser un simple renouvellement des générations d'actifs mais une augmentation du nombre d'exploitants agricoles.